

COMMUNE DE : ARCAMBAL

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : Finances – Autres domaines de Compétences

Séance du 1^{er} juillet 2026, à 20 heures 30

Délibération n° : 2026//07/05

Objet : Décision modificative n° 3

Le 1^{er} juillet 2026, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jérôme DIETSCH, Maire.

Présents : Jérôme Dietsch Maire, René Destrel, Corinne Dupin, Adjoint, Victoria Abounnasr, Joana Alves, Pauline Duroy, Bruno Faure, Caroline Foucher, Patrick Lacoffrette, Alexandre Lecoustre, Patrick Marthe, Christian Mignot, Hélène Thomas.

Excusés :

Excusés avec pouvoir : Virginie Prieur pouvoir à Hélène Thomas, Bruno Labarthe pouvoir à Christian Mignot.

Secrétaire de séance : Hélène Thomas

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de passer une DM afin de pouvoir régler une facture d'achat de mobilier et de chaise pour l'école

Il propose de voter la DM qui suit :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 615228		1 632,78	
D F 023 023 (ordre)	1 632,78		
D I 21 2184 70	1 632,78		
R I 021 021 OPFI (ordre)	1 632,78		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	1 632,78	1 632,78
	Réductions		1 632,78
Recettes :	Ouvertures	1 632,78	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	1 632,78
Solde Réductions	1 632,78
Ouv. - Red.	

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jérôme DIETSCH

P/O René DESTREL

